SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION RENOUVELLEMENT

INFORMATION SUR LA PROPRIÉTÉ

ADRESSE DU PROJET :

INFORMATION SUR LE(S) REQUÉRANT(S)

NOM:		
ÊTES-VOUS PROPRIÉTAIRE ?	☐ OUI	☐ NON (PROCURATION OBLIGATOIRE)
ADRESSE POSTALE:		
COURRIEL :	# TÉLÉPHONE :	

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

☐ PROPRIÉTAIRE	☐ ENTREPRENEUR
NOM :	
ADRESSE :	
COURRIEL :	# TÉLÉPHONE :
# R.B.Q :	

DESCRIPTION DES TRAVAUX

# PERMIS / CERTIFICAT D'AUTORISATION ORIGINAL :	
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX RESTANTS :	
VALEURS DES TRAVAUX RESTANT ($) :	
DÉBUT DES TRAVAUX :	FIN DES TRAVAUX :

Le délai maximal pour terminer les travaux dans le cas d'un renouvellement est de 6 mois pour un permis et de 3 mois pour un certificat d'autorisation.

Le permis de construction peut être renouvelé une seule fois, au terme du délai prescrit pour la période supplémentaire inscrite au présent tableau. Le requérant doit, pour se prévaloir de la possibilité de renouvellement, faire une demande par écrit au fonctionnaire désigné 0 jours suivant l'expiration du délai indiquant l'objet de la demande, les travaux visés ainsi que les raisons de la demande. Les frais exigés pour la demande de renouvellement doivent avoir été payés avant le renouvellement du permis.

Un certificat d'autorisation accorde à son titulaire le délai prescrit au tableau du présent article pour procéder aux interventions ou aux travaux qui y sont décrits. Le certificat d'autorisation ne peut être renouvelé sauf indication contraire au présent tableau. Pour le renouvellement, le requérant doit faire une demande par écrit au fonctionnaire désigné 30 jours suivant l'expiration du délai indiquant l'objet de la demande, les travaux visés ainsi que les raisons de la demande.

Dans le cas où les travaux ou les interventions visés n'ont pas été réalisés à l'intérieur du délai prescrit, une nouvelle demande de certificat doit être déposée par le requérant.

Signature : _____ Date : _____

(Signature du requérant)